



**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 202 /2014

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

Objet : Conseil communal du 25-09-2014 – Interpellation de Monsieur Nicolas STASSEN, Conseiller communal, concernant la revalorisation du revenu cadastral.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant le nombre d'immeubles dont le revenu cadastral ne correspond pas au degré de confort réel, 858 immeubles en confort 0 (c'est à dire sans salle de bain ni chauffage central) ont été identifiés, (dont 179 logements de la Cité Moderne), 373 en confort 1 (présence d'une salle de bain) et 77 en confort 2 (présence de chauffage central).

Il est à noter que cette identification s'est faite sans distinction du fait qu'il s'agisse de propriétaires occupants ou non de l'immeuble.

Concernant la recette attendue, pour ce qui est du contrôle du niveau 0, la recette communale complémentaire annuelle est estimée à €200.000,00. Attention toutefois qu'il ne s'agit que d'une simulation sur base des données collectées à ce jour.

Vous trouverez en annexe le rapport complet sur l'opération.

Concernant les délais, le contrôle des confort 0 se fait actuellement par lot d'une 50aine de bien. La collecte de l'ensemble des données sera terminée en janvier 2016. Ces données seront par la suite transmises au Ministère des Finances qui annonce déjà qu'il leur faudra plusieurs années pour les encoder, mais sans en préciser les délais.

Nous ferons le nécessaire pour que la Région reprenne cet outil rapidement car il en va de la bonne et équitable récolte de l'impôt.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance:
Pour le Secrétaire communal,
Le 1^{er} Conseiller délégué,

Evi MEERT

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE